

Inter-Institutional Cooperation in Mali: Analysis and Outlook After the Departure of EU and MINUSMA Troops

Par Mbayo Mwana Muswe Daly

Assistant à l'Université Libre de Kolwezi

Abstract

Pour la quatrième fois, le Mali connaissait la crise en 2012 alors que quelques années de cela, il était considéré comme modèle de démocratie en Afrique au sud du Sahara. Les mêmes causes produisent les mêmes effets, c'est toujours les mêmes revendications qui reviennent de la part des rebelles (Touaregs) qui estiment qu'ils sont marginalisés, se battent pour leur autodétermination : la création de l'Etat de l'Azawad. Par crainte d'embrasement de la situation d'insécurité sur toute la région, la Communauté Internationale est allée au chevet du Mali pour stopper l'avancée des Djihadistes dans le cadre de la coopération inter institutionnelle au nom de la Sécurité Collective et du Droit International Humanitaire. L'insécurité sévit toujours au pays et la menace reste récurrente en dépit d'efforts fournis par la MINUSMA et l'Union Européenne.

Keywords : Coopération inter institutionnelle, bilan, perspectives, sécurité collective, droit humanitaire.

Summary

For the fourth time, Mali experienced crisis in 2012, although a few years ago it was considered a model of democracy in Africa south of the Sahara. The same causes produce the same effects, it is always the same demands that come up from the rebels (Tuaregs) who believe that they are marginalized, fighting for their self-determination: the creation of the State of Azawad. For fear of flaring up the insecurity situation throughout the region, the International Community went to Mali's side to stop the advance of the Jihadists within the framework of inter-institutional cooperation in the name of Collective Security and International Law Humanitarian. Insecurity is still rife in the country and the threat remains recurring despite efforts made by MINUSMA and the European Union.

Keywords: Inter-institutional cooperation, assessment, perspectives, collective security, humanitarian law.

1. Introduction

Plus de six décennies plus tard après son accession à l'indépendance, le Mali continue de vivre dans la spirale de crise. Elle remonte aux indépendances qui construisirent l'Afrique postcoloniale selon le modèle de l'Europe des Etats-Nations¹.

¹ Galy, M., *La guerre au Mali, Comprendre la crise au sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres*, Paris, Ed. La Découverte, 2014, p. 8.

Il est le plus vaste pays du Sahel avec une superficie de 1.240.192 km² et une population estimée à 22.395.485 habitants selon le cinquième recensement opéré par le gouvernement malien². Il compte environ 34000 militaires et 6000 gendarmes. Avec un budget national de 3.6 milliards de dollars dont celui de la défense nationale avec son cortège de défis sécuritaires et environnementaux à relever estimé à près de 400 millions de dollars avec plus ou moins 100 généraux³.

Dans cette optique, chaque soldat a la charge de sécuriser au moins 31.0 km² et 560 personnes dans le plus vaste territoire du Sahel. Les forces de sécurité maliennes font face aux difficultés liées à l'inadéquation technique dans la mesure où, elles sont sous équipées voire mal encadrées et moins rémunérées.

Depuis 2012 jusqu'en 2022, soit dix ans plus tard, le secrétaire général des Nations Unies fait un état de la situation sécuritaire du Mali⁴. Ces rapports stipulent qu'il y a la faiblesse des institutions de l'Etat, l'inefficacité de la gouvernance, la fragilité de la cohésion sociale, le prisme psychologique qu'ont les populations du Nord d'être abandonné, la faiblesse de la société civile, les effets de la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et des chocs économiques, la corruption, le népotisme et l'abus de pouvoir.

Dès lors, au regard de la situation qui prévaut au Mali, les deux institutions devaient mettre ensemble les efforts et définir les objectifs communs en vue de stopper l'avancée des terroristes pour éviter que la menace ne se propage dans tout le Sahel et n'atteigne l'Europe. Elles sont intervenues au Mali au nom de la Sécurité Collective et du Droit Humanitaire. Quels ont été les mécanismes de sécurité mis en œuvre par l'Union Européenne et la Mission Multidimensionnelle Intégrée pour la Stabilisation du Mali dans la crise au Mali ?

Quelles en ont été les forces et les faiblesses ?

Telles sont les questions autour desquelles cette réflexion va tourner. Mais, bien avant cela, il va être question de procéder à la contextualisation de la situation sécuritaire qui a prévalu à cette crise, d'analyser les différentes causes de conflit et présenter les forces ainsi que les faiblesses de cette coopération puis faire un état de lieu de la crise malienne en terme de bilan et des perspectives en vue de trouver une solution à la crise malienne.

Le présent article poursuit quelques objectifs à savoir : comprendre pourquoi il y a toujours de manière répétée la violence au Mali qui en est à sa quatrième reprise ? Pourquoi les forces de l'ONU et celles de l'UE n'ont pas définitivement mis fin à la violence ?

2. Contextualisation de la situation sécuritaire au Mali

Plus de dix ans après le déclenchement de l'opération Serval au Mali, début 2013, force a été de constater qu'elle a accusé certaines faiblesses. Elle est remplacée par les troupes du dispositif international mené sous l'égide de la coopération interinstitutionnelle au Mali, ayant pris le relai des opérations depuis 2014. Les troupes ont démontré les limites de ne plus être en mesure de contenir la menace.

Depuis lors, une montée en puissance de la protestation nationaliste contre la présence prolongée des soldats étrangers accusés de vouloir recoloniser le pays se fait de plus en plus sentir.

Le bilan des interventions étrangères semble demeurer implacable et le Mali divisé⁴. Dans le Nord, les

² Institut National de Statistique du Mali, 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Institut National de la Statistique du Mali | INSTAT, cf. Internet, <http://www.instat-mali.org>, consulté le 24 décembre 2023 à 12 heures 50 minutes.

³ Boniface, P., *L'Année Stratégique 2021 : Analyse des enjeux internationaux*, Paris, Ed. Armand Colin, (IRIS), 2022, p. 239. ⁴ Secrétaire général des Nations Unies, Rapport sur la situation au Mali, 28 novembre 2020, S/2020/894, § 2.

⁴ Pérouse de Montclos, M-C., « Faut-il négocier avec les djihadistes au sahel ? », in *Politique Etrangère n°4*, 2020/1, pp.175-187.

services publics ne fonctionnent pas ou fonctionnent peu, les taxes de l'état sont collectées par divers groupes djihadistes et rebelles.

Plusieurs causes internes et externes y ont contribué. Les unes sont liées au délitement des institutions, qui, progressivement va entraîner une vacuité politique. Les autres liées à la mauvaise gestion de la chose publique et aux jeux de grandes puissances qui poursuivent leurs intérêts au Sahel en général, et en particulier au Mali.

La crise prend ainsi la dimension régionale qui est amplifiée par la configuration géographique du Mali⁵. Pays enclavé au cœur du Sahel, d'une superficie de 1 240.192 km², le Mali partage ses frontières avec sept pays dont la Mauritanie à l'Ouest, l'Algérie au Nord et au Nord-Est, le Niger à l'Est, le Burkina Faso et la Cote d'Ivoire au Sud-Sud-Ouest, la Guinée au Sud-Ouest et le Sénégal à l'Ouest-Sud-Ouest. Il y a les risques de contagion susceptibles d'engendrer une instabilité chronique porteuse de tous les dangers sécuritaires dans toute la sous-région.

Ces considérations ont sans conteste pesé dans la décision des pays occidentaux d'intervenir au plus vite au Mali. La France, premier pays qui a plusieurs ressortissants au Mali dont certains sont détenus par des groupes djihadistes était dans l'obligation de précipiter son intervention par la force Serval. Cette force qui connaîtra plusieurs transformations, Barkhane puis Takuba.

En septembre 2012, était l'adoption par le Conseil de Sécurité, de la Résolution 2085, autorisant le déploiement d'une force africaine au Mali, la MISMA. Cette force a été transformée par la résolution 2100, du Conseil de Sécurité mettant sur pied une nouvelle mission en remplacement de la MISMA qui est la MINUSMA. La résolution 2100 du Conseil de Sécurité adoptée le 25 avril 2013 a explicitement autorisé la France à recourir à la force armée sur le territoire malien, en soutien de la MINUSMA⁷.

Force est de relever l'absence de résultats décisifs obtenus par l'opération Barkhane, ainsi que l'importance des pertes humaines subies et l'ampleur de son coût financier. L'UE n'est pas restée en marge face à la crise au Mali. Plusieurs forces voire missions ont été conduites sous l'égide européenne en l'occurrence : EUTM Mali, EUCAP, EUSTAM, puis après, l'opération Takuba.

Le partenariat UE-MINUSMA, a ainsi consisté en donnant plus de marge de manœuvre aux forces en présence dans l'échange des informations, des équipements, des stratégies (patrouilles mixtes) et des moyens financiers. Plus d'un milliard de dollars chaque année dépensé dans le cadre du partenariat UE-MINUSMA, mis à la disposition des opérations de paix au Mali⁶. Quelles sont les différentes causes à la base de la crise malienne ?

3. les différentes causes de la crise malienne Il faut noter que c'est pour la quatrième fois que le pays connaît de genres de crise. Les précédentes rébellions entre 1963 et 2009 n'ont pas permis d'apaiser les tensions au sein de la population nordique. Leurs griefs restent présents puisque la mise en application des deux premiers accords de paix a été un échec. Au sein de la population du Nord, le sentiment que les accords ne sont jamais appliqués a éclot. La méfiance entre les populations du Nord et les maliens du Sud ne cessent de s'accroître.

Finalement, les positions et les exigences des groupes armés sont devenues de plus en plus radicales au fil des années ce qui va conduire à la crise de 2012. Elle commence par une nouvelle rébellion touarègue. En

⁵ Bourgi, A., « Les enjeux géopolitiques de la crise malienne », in *Civitas Europa* n° 31, 2013/2, pp. 11 - 17. ⁷ ONU, Conseil de Sécurité, S/RES/2100, 2013, p. 18.

⁶ Borel, J., « Militaires français tombés au Mali : l'Union Européenne aux côtés de la France pour la paix et la stabilité au Sahel », in *Revue Défense Nationale* n° 826, 2020/1, pp. 7-9.

effet, à la chute de Kadhafi en Libye en 2011, des Touaregs intégrés dans les forces de sécurité libyennes commencent à revenir lourdement armés ce qui donne un nouveau souffle à la révolte touarègue qui va à son tour accoucher du célèbre mouvement touareg : le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad en sigle MNLA⁷. Ce groupe se compose principalement du peuple touareg du Nord-Est du Mali, notamment les tribus Iforas et Idnan.

Les personnalités clés de l'organisation arrivent de Libye avec des armes, de la formation et des moyens financiers, ce qui est un atout majeur pour commencer une nouvelle aventure. En plus, il sied de signaler de toute évidence que le gouvernement malien a failli à ses obligations en n'intégrant pas dans les forces de sécurité ces éléments qui sont revenus de Libye lourdement armés, ni appliquer le processus de Démobilisation Désarmement et Réinsertion. Cette situation conduit directement à la violence et ouvre la voie à une nouvelle crise, celle de 2012.

C'est ainsi qu'en janvier 2012, profitant de manque d'encadrement par les autorités maliennes, les touaregs lancent une offensive contre les Forces Armées Maliennes déployées au Nord avec le soutien des groupes islamistes Ansar Eddine et AQMI. Leur suprématie militaire et les lourdes pertes mènent quelques officiers désenchantés à faire un coup d'Etat contre le gouvernement démocratique élu de Bamako le 22 mars 2012. En avril de la même année, le MNLA proclame la République de l'Azawad nom que les touaregs donnent au Nord-Mali.

Très vite, une lutte de pouvoir oppose le MNLA aux groupes Ansar Eddine et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad de l'Afrique de l'Ouest MUJAO, une émanation du groupe AQMI.

La situation du Mali devient de plus en plus précaire, le Président du Burkina Faso en tant que médiateur désigné par la CEDEAO, entame des négociations entre les différentes parties : le gouvernement, les groupes islamistes et le MNLA. En parallèle, des officiels de l'Algérie amorcent une discussion avec le groupe Ansar Eddine pour qu'il se dissocie d'AQMI et du MUJAO. Ces tentatives de négociations sont stoppées nettes à partir du moment où les groupes terroristes menaient des actions pour assujettir le Sud du pays.

Il y a eu également plusieurs autres causes endogènes et exogènes à la crise malienne notamment : la question climatique des décennies 70 et 80, les enjeux économiques transsahariens et leur impact sur les ressources naturelles dans le Nord Mali, la géopolitique complexe dans la zone qui englobe le Mali et le Sahel, l'explosion du trafic des drogues et autres produits illégaux par la montée du salafisme et le djihadisme, le grand jeu des puissances occidentales au Mali.

Pour beaucoup d'observateurs, les conflits maliens pourraient également être une résultante directe de l'aventure libyenne mal gérée dans ses suites régionales notamment lors de transfert des groupes armés sur le sol malien tout autant que l'effondrement du pouvoir au Mali⁸.

En dehors de la question de l'Azawad, le Mali se trouve dans le jeu des puissances qui sont à la recherche des leurs intérêts.

4. le Mali dans le jeu des puissances

Philippe Hugon relève que l'Afrique est un continent pluriel, doté de nombreuses ressources dont son

⁷ Boas, M., & Torheim, L. E., (Lu et trad. Par ns), « The trouble in Mali - corruption, collusion, résistance », in *Third World Quarterly* n° 34 (7), 2013, pp. 1279-1292.

⁸ Galy, M., « Pourquoi la France est-elle intervenue au Mali ? », in Michel Galy (Sous dir.), *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres*, Paris, Ed. La Découverte, 2013, pp. 76-90.

développement sera l'un des grands enjeux géopolitiques de demain⁹. Le Mali n'échappe pas à cette réalité. Plus grand pays dans le sahel, le Mali regorge des différentes ressources minérales dans son sous-sol qui aiguissent les appétits des puissances régionales et internationales.

Le Mali subit l'influence sous régionale, celle des Etats du Maghreb et des puissances occidentales. Il est devenu un enjeu géopolitique des puissances qui cherchent à imposer leur influence dans le sahel en général, en particulier sur son territoire. Le spectacle du danger présenté à l'opinion publique internationale à travers des images fortes, a opacifié les réalités en les déconnectant du contexte de compétition mondiale intense en ce qui concernait l'accès aux ressources minières du Sahara.

En intervenant au Mali, la France, ancienne métropole, tentait un repositionnement stratégique dans ce jeu d'influence et d'intérêts politiques et économiques en cours de reconfiguration au Mali. L'accès convoité aux richesses minières notamment le pétrole, le gaz, l'uranium, l'or, le phosphates, présents dans le sous-sol malien et sahélien en général, reste au centre de la bataille invisible qui se déroule au niveau du désert. Force est de relever les liens étroits entre les groupes islamistes au Sahara et les états qui ont fait de leurs manipulations une stratégie sécuritaire et politique qui n'est pratiquement jamais évoquée. Il se remarque le silence qui sévit sur les interventions des services secrets français, algériens et libyens pour contrôler à leur profit la rébellion touarègue¹⁰ silence qui a des conséquences tout à fait remarquables dans les relations bilatérales franco maliennes ayant conduit à la rupture des relations diplomatiques des deux acteurs précités.

En plus, il sied de relever l'implication de l'Union Européenne dans la crise malienne qui se voit directement concernée par la situation, d'autant plus que le Mali est une zone où transitent chaque année des dizaines de milliers de migrants, qu'est en voie de devenir un nid de terroristes d'une part, et de l'autre, une zone par laquelle s'acheminent les produits illégaux tels, la drogue avant d'être envoyé en Europe, devrait largement s'impliquer dans cette crise.

D'un côté, la France avec l'appui de l'UE, des Nations Unies et des Etats Unis, veut maintenir son influence de puissance colonisatrice, protège ses intérêts au Niger voire partout dans le sahel, apporte son soutien pour renforcer son hégémonie au niveau de toute l'Afrique de l'Ouest.

De l'autre côté, la Chine et la Russie qui s'attaquent aux intérêts des occidentaux particulièrement ceux de la France¹¹. Le dernier cas est celui de la France qui a mis un terme à l'opération barkhane sur demande certes du Conseil National de Transition(CNT) et le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) et qui ont émis le vœu de conduire la diplomatie du côté des russes, des chinois et des turcs en signant les accords de sécurité avec le groupe Wagner¹² proche de la Russie, en contrepartie l'exploitation et l'extraction des matières premières¹⁵. Le Mali se trouve ainsi au milieu de grandes puissances et devient le jeu des puissances qui sont à la quête des leurs intérêts.

L'enjeu essentiel ne se joue pas à l'échelle locale, comme Hélène Claudot-Hawad le relevait¹³. Il concerne l'économie mondiale et le redécoupage des zones d'influence entre les puissances internationales avec

⁹ Hugon, P., *Op. Cit.*, p.177.

¹⁰ Silberzhan, C., et Guisnel, J., *Au cœur du secret. 1500 jours aux commandes de la DGSE*, Paris, Ed. Fayard, 1999.

¹¹ Léauthier, A., « Russes, Américains, Chinois... Ils veulent virer la France d'Afrique », in *Marianne Actualités Débats*, 2021.

¹² Le groupe Wagner est une société militaire privée russe ayant recours au mercenariat. Cette organisation paramilitaire est liée au gouvernement russe dans le but d'assurer la défense des intérêts extérieurs de la Russie. ¹⁵ Rapport d'Amnesty International sur la situation sécuritaire du Mali, reportage de Florent Rodó disponible sur <http://www.france24.fr>, du 14/09/2021 consulté le 14/09/2021 à 21 heures 23 minutes.

¹³ Claudot-Hawad, H., *La question touarègue*, in « Miche Galy, (Sous Dir.) La guerre au Mali, comprendre la crise au sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres », Paris, Ed. Découvertes, pp. 125-147.

l'entrée en scène des nouveaux acteurs notamment : Américains, Russes, Chinois, Canadiens, etc... qui bousculent l'ancien paysage colonial.

Par ailleurs, il sied de signaler de toute évidence qu'il ne s'agit pas seulement des puissances étrangères qui bloquent la paix au Mali. Les acteurs locaux sont aussi à la base des différentes crises qui sévissent dans le pays. La gouvernance, le partage équitable des ressources, la promotion de l'Etat de droit qui manque aux autorités maliennes à la base de beaucoup d'instabilités du pays.

Ainsi, la partie suivante va examiner les forces et les faiblesses de l'intervention étrangère au Mali.

5. Les forces et les faiblesses des troupes de l'UE et de l'ONU au Mali

Les mécanismes de sécurité mis en œuvre dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle au Mali auraient relevé des dimensions militaire et stratégique, économique, socio-culturelle et environnementale. Ils ont été clairement définis dans les différentes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies notamment : les

Résolutions 2085, 2100, 2364, ainsi que dans la mise en œuvre pour la Paix et la Réconciliation au Mali S/2019/532 d'une part, et de l'autre, dans la Politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union Européenne qui tire sa base juridique dans l'article 42 du Traité de l'Union Européenne.

A ce titre, il convient de relever que les deux institutions coopèrent pour instaurer la sécurité au Mali. Elles ont conjointement œuvré pour endiguer la menace qui revêtait la nature traditionnelle, sociétale et individuelle, avec comme unité de référence la sécurité de l'Etat malien qui allait avoir de répercussion et qui risquait de s'étendre sur toute la région voire au-delà de l'Afrique.

De toute évidence, les atouts de cette coopération interinstitutionnelle sont tels que ces missions ont joué un rôle de grande envergure dans la stabilisation des institutions et le maintien de l'unification de l'Etat malien. L'Union Européenne a apporté un soutien global aux pays de la région qui s'élève à plusieurs milliards d'euros¹⁴. La progression des mouvements indépendantistes a été stoppée nette grâce à l'appui de la force Barkhane sous l'impulsion de l'UE en partenariat avec la MINUSMA.

En dépit de plusieurs forces impliquées, beaucoup restent à réaliser et par ailleurs, la crise n'a pas baissé d'intensité, la menace djihadiste continue de ravager le Mali. La situation sécuritaire au Mali a sensiblement évolué au point de dépasser le cadre inter institutionnel avec comme conséquence, la fin du mandat de la MINUSMA et du dispositif de l'Union Européenne voulu par les nouvelles autorités maliennes qui ont recruté la force Wagner.

En outre, il n'y a pas eu que les actions positives mais aussi les faiblesses qui seraient liées à beaucoup de facteurs endogènes et exogènes notamment : l'ignorance du tissu de la population locale par les forces étrangères, elles-mêmes caractérisées par beaucoup de dégâts qui sont à signaler liés à la violation des droits humains, Les carences capacitaires des organisations africaines, qui sont loin d'offrir le savoir-faire et les ressources nécessaires.

L'ONU et l'UE se retrouvent dans une impasse stratégique,¹⁵ en plus, il sied de relever que ces moyens s'avèrent inexorablement insuffisants pour mener à bien les opérations de maintien de paix au Mali et ramener la paix de manière pérenne.

L'Organisation des Nations Unies est chargée par sa Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Elle est donc logiquement présente dans les endroits du monde qui sont en crise et où la

¹⁴ Borel, J., « Militaires français tombés au Mali : l'Union européenne aux côtés de la France pour la paix et la stabilité au Sahel », in *Revue Défense Nationale* n° 826, 2020/1, pp. 7-9.

¹⁵ Michailof, S., « Mali, une guerre sans fin ? », in *Revue de Défense Nationale* n° 807, 2018, pp. 51-55.

paix a été rompue ou menacée. Il est un fait que, depuis le milieu des années 1990, le continent africain est, devant le Moyen-Orient, celui qui occupe le plus, le processus de décision du Conseil de Sécurité et l'action des Nations Unies sur le terrain. Cet engagement de l'ONU en Afrique s'est accentué depuis ces années-là ; il a pris des formes multiples et est devenu essentiel aux plans politique et militaire.

Il est toutefois confronté à de nombreux défis qui sont autant de marques d'évolution du continent et de la pratique du maintien de la paix¹⁶. Face à ces multiples interventions voulues ou subies, le continent africain est aussi un continent qui s'est organisé, et pour qui l'ONU est un partenaire privilégié mais pas unique. Cette relation complexe entre l'ONU et l'Union

Africaine est aujourd'hui au cœur des dynamiques de gestion des crises africaines.

En matière de maintien de la paix, les Nations Unies sont maintenant au pied du mur et offre une image d'une impuissance totale sur tous les théâtres des opérations partout où se trouvent ces missions¹⁷. Si on essaye de décrypter la situation de la MONUSCO en

République Démocratique du Congo, celle de la MINUSCA en Centrafrique pour aboutir à la MINUSMA²¹.

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre, l'administration américaine son principal bailleur de fonds, a annoncé la réduction de sa contribution de 1,3 milliard et a défini une nouvelle politique par la voix du vice-président Mike Pence.

Plus la machine onusienne de maintien de la paix se professionnalise avec un département dédié au maintien de la paix, dirigé depuis 20 ans par un représentant français, plus les missions s'enlisent et perdent leur sens. En Afrique, les derniers succès du maintien de la paix remontent au début du siècle, en Sierra Leone, au Liberia et au Burundi. De ce fait, les cadres du Département des Opérations de Maintien de Paix ont intériorisé l'idée que les missions de maintien de la paix ne sont plus déployées pour résoudre les conflits mais pour les stabiliser.

Définie dans les couloirs du Conseil de sécurité par la protection des civils et le rétablissement de l'autorité de l'Etat, la stabilisation est, en réalité, synonyme d'enlèvement sur le terrain. Cette situation est perceptible en RDC une des plus longues et coûteuses missions des Nations Unies et au Mali où, près d'une décennie, pas de solution pérenne pour la paix, ce qui a créé un sentiment anti communauté internationale ayant précipité le départ des soldats français de l'opération Barkhane et ceux de la MINUSMA.

Alors que la protection des civils est vue comme une politique humaniste par une partie des membres du Conseil de Sécurité, elle est perçue comme une dangereuse lubie ou une fantaisie antigouvernementale par l'autre partie en particulier, la Russie et la Chine.¹⁸

Un autre aspect qui met en mal l'efficacité des actions de l'ONU en matière des OMP, reste le manque de consensus et des compromis des cinq membres permanents qui se livrent dans une bataille sans merci du point de vue géopolitique. Le Mali ainsi que d'autres pays africains, sont des véritables champs de bataille pour les cinq membres du Conseil de Sécurité en quête des leurs intérêts.

Dans ce contexte de division des puissances, il est certes difficile voire incertain de trouver des solutions aux problèmes des conflits. La partie suivante tentera d'analyser quelques raisons de l'inefficacité des troupes onusiennes.

¹⁶ Novosseloff, A., « Engagement de l'ONU en Afrique : un état des lieux », in *Revue Défense Nationale* n° 792, 2016/7, pp. 105-109.

¹⁷ Vircoulon, T., *Le maintien de la paix, version ONU : radiographie d'une impuissance*, Paris, Ed. Sciences po, 2017. ²¹ Zeebroek, X., Op. Cit., pp. 139-154.

¹⁸ Genevaz, J., « la chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », in *Politique étrangère* n°4, 2015, pp. 131-143. ²³ Vircoulon, T., Op. Cit. p. 98.

5.1. Les raisons de l'inefficacité des missions de maintien de la paix au Mali

Trois principales raisons restent valables tant pour la MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSMA, l'impuissance militaire, l'absence des stratégies et la doctrine périmées comme cela a été démontré par Thierry Vircoulon²³.

5.1.1. L'impuissance militaire

Les missions de maintien de la paix n'ont pas de force militaire. Les 95 000 Casques bleus ont toutes les apparences d'une armée uniforme, armes, véhicules et hélicoptères de combat et maintenant des drones de surveillance, mais ils ne sont pas une armée. Il n'y a pas une chaîne de commandement mais au moins deux. Le Force Commander de la mission et la capitale du pays contributeur de troupes, et surtout combattre ou prendre le risque de combattre est parfois totalement exclu de la mission.

Dans le cadre des négociations discrètes entre l'ONU et les pays contributeurs de troupes, certains d'entre eux négocient âprement le périmètre de leur mission et en excluent parfois l'usage de la force prévu pourtant par le chapitre VII de la charte des Nations Unies.

Cette différence entre l'apparence et la réalité des casques bleus est au cœur de l'incompréhension et du ressentiment entre l'ONU et les populations qui ne comprennent pas pourquoi des milliers d'hommes en uniformes déployés avec des moyens de combat ne combattent pas.

Cette différence entre l'endroit et l'envers des casques bleus relativise l'argument selon lequel le principal problème du maintien de la paix serait quantitatif, à savoir le manque de troupes. A quoi servirait-il d'augmenter les troupes, matériel et budget si un accord secret interdit de les utiliser ce qui pose d'office la question de manque d'une stratégie adéquate pour intervenir dans un conflit.

5.1.2. L'absence de stratégie

Dans de nombreux cas, les missions de maintien de la paix n'ont tout simplement pas de stratégie de résolution du conflit. Elles jouent un rôle de substitut aux pressions politiques que les grands acteurs internationaux ne veulent pas faire sur leurs pays clients et à l'absence de stratégie de résolution de conflit. Le meilleur indice de cette absence est le mandat des missions. Tel que défini par le

Conseil de Sécurité, ce mandat n'est qu'un copié-collé de mandats précédents dans d'autres pays. Les mandats de la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSMA sont à 80 % les mêmes : programme de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les groupes armés, réforme du secteur de la sécurité, justice transitionnelle, promotion des droits de l'homme, etc. Peu importe que les conflits, les acteurs et les pays soient différents, l'ONU promet toujours le même modèle de paix, tant pour la République du Mali que pour la RDC.

Les mandats des missions ne contiennent pas une stratégie de résolution de conflit mais une liste standardisée de mesures qui ont déjà échoué ailleurs¹⁹. Paradoxalement, les missions de maintien de la paix sont toujours en quête de leur théorie du changement. Cela est dû à deux facteurs : les intérêts bien compris de certains pays du Conseil de Sécurité.

5.1.3. Une doctrine contestée

Plusieurs pays et non des moindres comme la Chine et la Russie comme JulietteGenevaz²⁰ le souligne,

¹⁹ Salah Helali, M., « Le conseil de sécurité et la crise malienne », in *Civitas Europa* n°31, 2013/2, pp.109-121.

²⁰ Genevaz, J., « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », in *Politique étrangère* n°4, 2015, pp. 131-142.

s'opposent à l'adaptation indispensable de la doctrine du maintien de la paix aux nouveaux conflits. Formalisée en 2008 avec le rapport capstone, cette doctrine n'est plus en phase avec les conflits actuels. Les conflits du XXI^e siècle ne sont plus le résultat de rivalité d'Etats dotés d'armées conventionnelles mais de menace terroriste le cas du Mali, de la Somalie ou de prédation conflictogène historique en RDC et en Centrafrique.

Dans cette perspective, tous les accords de paix sont signés de mauvaise foi et personne ne respecte le droit de la guerre.

Contrairement à une certaine interprétation, dans ces conflits du XXI^e siècle la solution n'est pas d'imposer la paix, mais de créer les conditions de sa négociation et de son respect. En Centrafrique, au Mali et au Sud-Soudan, il faut inverser le rapport de force sur le terrain et sanctionner ceux qui violent les accords de paix. Mais à l'ONU, il n'y a pas de consensus sur cette évolution vers l'imposition de la paix qui mettrait en adéquation la doctrine et la réalité du terrain. Sur le terrain, ce refus de l'imposition de la paix se traduit par le fait que, face aux violations des accords de paix et aux exactions contre les civils, la MINUSMA en est réduite à avertir les groupes armés que leurs actes constituent de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, qui pourraient constituer des crimes de guerre dont elles assumeront toutes les responsabilités pénales devant les juridictions nationales et internationales compétentes. Que peut-on retenir en termes de perspectives d'avenir ?

6. Les perspectives d'avenir sur la paix et la stabilité du Mali

Pour arriver à mettre un terme à la crise au Mali en particulier et dans le sahel en général, les parties prenantes au conflit doivent prendre conscience de la situation dans laquelle se trouvent les populations victime de premier plan de toutes ces atrocités et que chacune d'elles, en ce qui les concerne, prenne des responsabilités, dans le respect des accords, la gouvernance républicaine, la lutte contre la corruption, la drogue, le chômage ...

Dans cette perspective, pour la stabilité de la république du Mali et de toute la sousrégion voire toute l'Afrique subsaharienne, les propositions suivantes peuvent si elles sont scrupuleusement observées contribuer à amener le développement en l'occurrence :

- Créer les conditions propices au développement économique
- Appuyer le développement des zones rurales surtout celles du Nord du pays
- Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes
- La promotion d'un environnement sécurisé
- Désenclaver la république du Mali et toute la région du Sahel
- Promouvoir l'éducation des jeunes, au besoin instaurer la gratuité de l'enseignement
- Renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la gouvernance démocratique □ Lutter contre la corruption et le trafic de la drogue au Mali
- L'armée africaine en général, en particulier les FAMA sont à restructurer, à moderniser, à équiper, à former et à adapter aux nouvelles menaces que connaissent toutes les sousrégions de l'Afrique.
- Au niveau de l'UA, en lieu et place de se contenter de verser dans le chevauchement institutionnel, elle doit travailler pour son financement. Les africains devront se concentrer et se mettre au travail au lieu de mettre en place des plates-formes et attendre que celles-ci soient financées par les autres.
- L'ONU et l'UE doivent être des machines qui accompagnent les Etats dans leur développement par une politique cohérente et claire. Car, les missions de l'ONU ont changé de connotation, au lieu d'être des missions d'imposition de paix, elles sont devenues celles qui ne sont là que pour stabiliser les conflits

dans la durée, alors qu'on est en présence des Etats qui sont au bord des crises liées aux guerres civiles avec leur cortège des violations de droits de l'homme (MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO)

- Elles doivent allouer un budget conséquent et doubler des effectifs dans les missions qui n'ont que trop duré pour y arriver une seule fois pour toute.

Pour une analyse axée à l'intervention des troupes de la MINUSMA et de l'UE qui ont mis leurs efforts ensemble dans le cadre de la coopération inter institutionnelle, que peut-on retenir en guise de conclusion?

7. Conclusion

Le Mali est l'archétype de l'Etat africain ayant subi une décolonisation imparfaite, inaboutie, puis placé dans une situation néo coloniale du fait de la présence tutélaire et de l'omniprésence de l'ancienne puissance occupante combinée à la mise en place d'un système clientéliste et corrompu²⁶.

C'est pour la quatrième fois que le Mali connaît une telle violence depuis son accession à sa souveraineté nationale et internationale. Trois années seulement sont écoulées après son indépendance lorsque le pays connaît la première crise, soit en 1963, par la suite en 1990, en 2006 et en 2012.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets au Mali, les rebellions du Nord ont toujours eu la même revendication en dépit de différents Accords signés entre les parties au conflit à savoir, le Pacte National pour la Paix, l'Accord de Tamanrasset, l'Accord de Ouagadougou et les deux Accords d'Alger qui vient de voler en éclat.

Il se fait de plus en plus sentir le manque sérieux de volonté politique entre les différents acteurs et où protagonistes impliqués soit directement ou indirectement, médiatement ou immédiatement dans la violence au Mali.

8. La bibliographie A. Documents officiels

1. Rapport d'Amnesty International sur la situation sécuritaire du Mali, reportage de Florent Rodó disponible sur <http://www.france24.fr>, du 14/09/2021 consulté le 14/09/2021.
2. Secrétaire général des Nations Unies, Rapport sur la situation au Mali, 28 novembre 2020, S/2020/894, § 2.
3. Institut National de Statistique du Mali, 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Institut National de la Statistique du Mali|INSTAT, cf. Internet, <http://www.instat-mali.org>.
4. La Charte des Nations Unies, San Francisco, 1945.
5. ONU, Conseil de sécurité, S/RES/2085, 20 décembre 2012.
6. ²⁶ Mohamed Salah HELALI, « Les racines anciennes et nouvelles du mal malien », in *Civitas Europa* n° 31, 2013/2, pp. 109-121.
7. ONU, Conseil de Sécurité, S/RES/2100, 2013. □ Le Traité de l'Union Européenne, Maastricht, novembre 1993.

B. Ouvrages

1. Boniface, P., *L'Année Stratégique 2021 : Analyse des enjeux internationaux*, Paris, Ed. Armand Colin, (IRIS), 2022.
2. Claudot-Hawad, H., *La question touarègue*, in « Miche Galy, La guerre au Mali, comprendre la crise au sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres », Paris, Ed. Découvertes, 2013.
3. Galy, M., « Pourquoi la France est-elle intervenue au Mali ? », in Michel Galy (Sous dir.), *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres*, Paris, Ed. La

Découverte, 2013.

4. Galy, M., *La guerre au Mali, Comprendre la crise au sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombres*, Paris, Ed. La Découverte, 2014.
5. Hugon, P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Ed. Sedes, 2007.
6. Silberzhan, C., et Guisnel, J., *Au cœur du secret. 1500 jours aux commandes de la DGSE*, Paris, Ed. Fayard, 1999.
7. Vircoulon, T., *Le maintien de la paix, version ONU : radiographie d'une impuissance*, Paris, Ed. Sciences po, 2017.
8. Zeebroek, X., Zeebroek, X., *La mission des Nations Unies au Congo : le Léviathan du maintien de la paix*, in Théodore Tréfon (Sous Dir.), *Réforme au Congo (RDC), Attentes et désillusions*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2009.

C. Articles et revues

1. Boas, M., & Torheim, L. E., (Lu et trad. Par ns), « The Trouble in Mali - corruption, collusion, résistance », in *Third World Quarterly* n°34 (7) 2013, pp. 1279-1292.
2. Borel, J., « Militaires français tombés au Mali : l'Union Européenne aux côtés de la France pour la paix et la stabilité au Sahel », in *Revue Défense Nationale* n° 826, 2020/1, pp. 7-17.
3. Bourgi, A., « Les enjeux géopolitiques de la crise malienne », in *Civitas Europa*, 2013/2 n° 31, pp. 11 - 17.
4. Genevaz, J., « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », in *Politique étrangère* n°4, 2015, pp. 131-142.
5. Léauthier, A., « Russes, Américains, Chinois... Ils veulent virer la France d'Afrique », in *Marianne Actualités Débats*, 2021.
6. Michailof, S., « Mali, une guerre sans fin ? », in *Revue de Défense Nationale* n° 807, 2018, pp. 51-55.
7. Novosseloff, A., « Engagement de l'ONU en Afrique : un état des lieux », in *Revue Défense Nationale* n° 792, 2016/7, pp. 105-109.
8. Pérouse de Montclos, M-C., « Faut-il négocier avec les djihadistes au sahel ? », in *Politique Etrangère* n°4, 2020/1, pp.175-187.
9. Salah Helali, M., « Les racines anciennes et nouvelles du mal malien », in *Civitas Europa* n° 31, 2013/2, pp. 109-121.
10. Salah Helali, M., « Le conseil de sécurité et la crise malienne », in *Civitas Europa* n°31, 2013/2, pp.109-121.